



Je trie, nous trions,
naturellement !

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2022

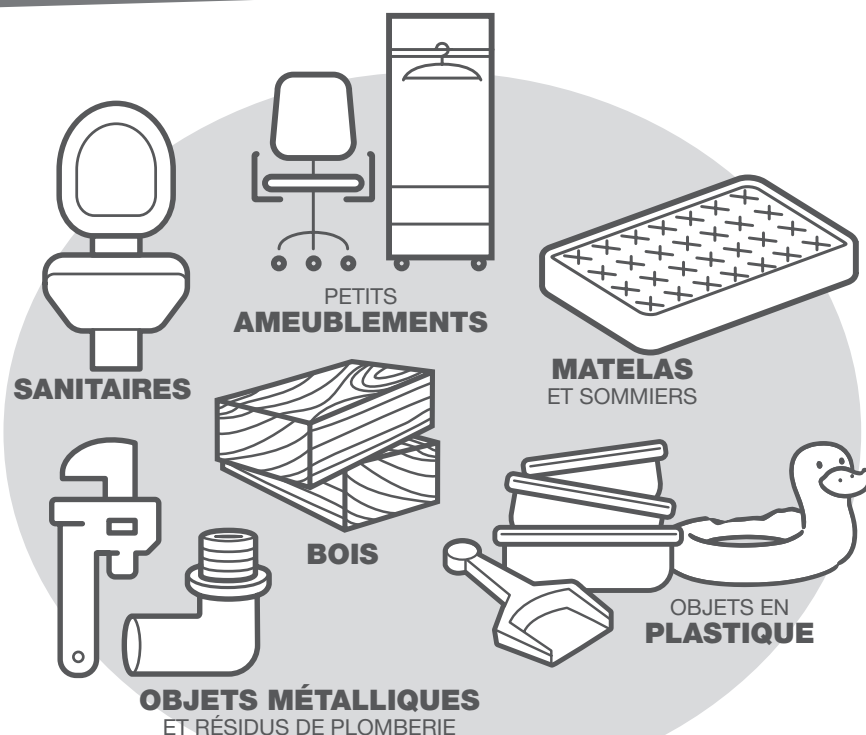
ATTENTION

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022
ÉVOLUTION DES MODALITÉS
DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS
DANS VOTRE COMMUNE



SOLUTIONS POUR ÉVACUER VOS ENCOMBRANTS

- Dans le cadre du renforcement du réseau de déchèteries (ouverture de la déchèterie d'Avion en 2021 et du Parc d'activités Quadraparc au 2^{ème} trimestre 2022), **les encombrants sont à déposer exclusivement en déchèterie.**
- Si impossibilité (uniquement pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion), les faire évacuer sur rendez-vous en appelant le numéro vert (rendez-vous sous 3 semaines). Les encombrants seront à remettre directement au collecteur lors de son passage (maximum 1m³), **les dépôts sur le trottoir sont interdits sous peine d'amende.**



DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE

Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à consulter notre nouveau site internet

mesdechets.agglo-lenslievin.fr

ou à contacter le n° vert gratuit

0 800 596 000

Service & appel
gratuits


Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin


NICOLLIN